

02 décembre 2014 – n° 02
140140

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Considérant que, conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant que cette indemnité est destinée à rémunérer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, comptable, économique et financière que les comptables fournissent aux collectivités,

Considérant que Monsieur Alain SCHMITT, inspecteur divisionnaire, exerce cette mission de conseil et d'assistance en sa qualité de Trésorier Principal Municipal,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'une indemnité de conseil au Comptable Public à compter du 1^{er} janvier 2014 à Monsieur Alain SCHMITT, calculée suivant le barème défini par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, sans modulation.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David Valence
David VALENCE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 02 décembre 2014

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 34

Procuration..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE à David VALENCE

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
